



## CONSEIL DES ÉTUDES ET DE LA VIE ÉTUDIANTE

*Formation plénière*

### **PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU LUNDI 16 DECEMBRE 2024**

#### **Étaient présents ou représentés :**

M. Stéphane BRACONNIER, Président de l'Université.

Mme Niki ALOUPI, M. Jean-Vincent HOLEINDRE, M. Julien ICARD, M. Arnaud MERCIER, M. Jean MERCIER-YTHIER, Mme Marie-Hélène MONSERIE BON, Mme Cécile PÉRÈS, Mme Maria RIFQI, *membres du collège A*

M. Quentin EPRON, M. Jean FROUSTEY, Mme Agata DE LAFORCADE, Mme Lisa MORHAIM, M. Emmanuel PETER, Mme Claire PICQUE-KIRALY, Mme Claire WROBEL, *membres du collège B*

Mme Frédérique PENAUD, *personnel BIATSS*

M. Pierre STORRER, personnalité extérieure

M. Thibault SEHAÏRI, Mme Léa CHASSANG, M. Ulysse COLLIGNON, Mme Jade DUROSOIR, Mme Maïwenn LEHUEDE, M. Paul DE LA BIGNE, M. Pablo BERTOLETTI, Mme Laura QUENNEVILLE, Mme Marion SEJOURNE, *étudiants*

M. Jean-Marie CROISSANT, directeur général des services

Mme Bastien COUSAERT, directeur des études et de la formation, *assistant de droit*

#### **Étaient excusés :**

Mme Manon MARGULICI, *étudiante*

M. Thierry BÉGUÉ, *directeur général du CROUS de Paris*

## Sommaire

|  |   |
|--|---|
| 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 8 avril 2024.....  | 3 |
| 2. Approbation du procès-verbal de la séance du 30 mai 2024.....   | 3 |
| 3. Approbation de l'enveloppe des moyens destinés à la formation .....   | 3 |
| 4. Retour sur la commission CVEC.....  | 4 |
| 5. Avis sur les dossiers présentés au titre du FSDIE social .....  | 4 |
| 6. Approbation des critères de reconnaissance de l'engagement étudiant à l'Université Paris-Panthéon-Assas relatif à la validation des compétences acquises dans le cadre du diplôme .....       | 4 |
| 7. Avis sur les capacités d'accueil et les paramètres des formations – Parcoursup et Mon Master pour la rentrée 2025 .....   | 5 |
| 8. Approbation de l'offre de formation 2025 suite.....   | 6 |
| 9. Approbation de modifications d'enseignements et de contrôle des connaissances .....   | 7 |
| 10. Pour information : Convention de partenariat entre l'Université Paris-Panthéon-Assas et la Chambre arbitrale internationale de Paris relative au diplôme d'université « La médiation » ..... | 7 |
| 11. Pour information : Convention de partenariat entre l'Université Paris-Panthéon-Assas et le Groupe AEF Info.....  | 7 |
| 12. Désignation d'un étudiant pour siéger au sein de la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers .....   | 7 |

*La séance plénière du Conseil des études et de la vie étudiante de l'Université Paris-Panthéon-Assas s'ouvre à 14 heures 35 sous la présidence de M. Stéphane BRACONNIER.*

## **1. Approbation du procès-verbal de la séance du 8 avril 2024**

M. le Président propose de passer au vote.

*Le Conseil des études et de la vie étudiante approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 8 avril 2024.*

## **2. Approbation du procès-verbal de la séance du 30 mai 2024**

M. le Président propose de passer au vote.

*Le Conseil des études et de la vie étudiante approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 30 mai 2024.*

## **3. Approbation de l'enveloppe des moyens destinés à la formation**

M. le Président explique qu'il s'agit de ventiler les crédits formation et les crédits recherche parmi l'ensemble des crédits dévolus à l'établissement.

M. CORDIER prend la parole. Cette répartition est adoptée sous réserve de l'adoption du budget global de l'Université Paris-Panthéon-Assas par le conseil d'administration. Cette répartition pour l'exercice 2025 est présentée sous la forme d'un tableau extrait du tableau des dépenses par destination. Les 3 destinations liées à la formation sont le niveau bac et Licence, le niveau Master et le niveau Doctorat. Cette enveloppe est soumise à l'incertitude quant aux crédits affectés par l'État aux universités en 2025 et à des mesures salariales imposées sans compensation. Le maintien d'un équilibre budgétaire soutenable devient de plus en plus délicat, l'établissement devenant de plus en plus dépendant de ses ressources propres. L'enveloppe de formation s'élève à 61 841 000 euros pour 2025. Il s'agit d'une augmentation de 2 29 000 euros par rapport à 2024.

Les crédits de masse salariale représentent presque la globalité de cette hausse, soit 1 933 000 euros alors que l'investissement est en recul principalement concernant la baisse du budget de la DSI. Les dépenses de personnel représentent près de 91% de l'enveloppe. L'augmentation des crédits de personnels provient soit de mesures prises en 2024 qui continuent d'avoir des effets en 2025, soit de mesures nouvelles.

Concernant les crédits de fonctionnement, leur hausse s'explique principalement par le développement des ressources d'apprentissage. Quant à la diminution de l'enveloppe d'investissement, elle s'explique par une année 2024 marquée par un plan d'équipement ambitieux. La formation initiale représente 96% des dépenses de l'établissement. La diminution de la formation continue traduit la création d'Assas Executive qui prend en charge une partie des actions menées.

Concernant les origines des financements, il s'agit de l'État avec la subvention pour charge de service public et des ressources propres de l'établissement.

La destination licence connaît une augmentation de 1 323 000 euros. L'établissement continue de soutenir sa licence numérique. La part financière des masters demeure la plus importante grâce à ses ressources propres. L'enveloppe affectée à la formation pour 2025 représente 56,41 % du budget global de l'établissement dont le montant s'élève à 109,622 millions d'euros.

Mme QUENNEVILLE demande quelles sont les conséquences pour l'établissement.

M. le Président répond qu'il n'y a pas de conséquence directe. L'établissement réussit à boucler son budget mais il faut néanmoins penser à l'avenir, car des dépenses ne sont plus couvertes par l'État telles que des augmentations de point d'indice ou des primes. Il faut donc avoir une attitude prudentielle, maintenir un fonds de roulement satisfaisant et créer les conditions pour avoir des ressources propres plus importantes dans les années qui viennent.

Mme QUENNEVILLE demande si cela engendrera une augmentation des frais d'inscription pour les étudiants.

M. le Président répond par la négative. Les droits d'inscription pour les diplômes nationaux de Licence et de Master sont fixés par l'État. En revanche, il est possible que l'établissement s'interroge sur les niveaux de droits d'inscription pour les diplômes d'université.

M. le Président propose de passer au vote.

*Le Conseil des études et de la vie étudiante approuve avec 2 voix contre l'enveloppe des moyens destinés à la formation.*

#### **4. Retour sur la commission CVEC**

M. EPRON présente ce point. Cette commission a vécu sa première réunion d'allocation de budgets. Son processus d'installation est désormais terminé. Les dossiers CVEC sont des dossiers stricto sensu attachés à la vie du campus tels que le projet Welcome Desk ou un projet de l'association sportive.

#### **5. Avis sur les dossiers présentés au titre du FSDIE social**

M. EPRON présente ce point. 13 dossiers ont été présentés au titre du FSDIE social avec consultation préalable de l'assistante sociale du CROUS.

M. le Président propose de passer au vote.

*Le Conseil des études et de la vie étudiante approuve à l'unanimité les dossiers présentés au titre du FSDIE social.*

#### **6. Approbation des critères de reconnaissance de l'engagement étudiant à l'Université Paris-Panthéon-Assas relatif à la validation des compétences acquises dans le cadre du diplôme**

M. EPRON explique qu'il s'agit du même document que l'année dernière.

M. le Président explique que ces critères seront désormais présentés en instance uniquement en cas de modification.

Mme QUENNEVILLE demande la définition du critère de l'activité professionnelle de nature altruiste.

M. EPRON répond qu'il s'agit d'un défaut de rédaction dans le code de l'éducation et que ce critère dépend d'une question d'interprétation. Un étudiant payé dans le cadre d'un stage ou un emploi rémunéré par exemple ne rentrent pas dans ce critère.

Mme QUENNEVILLE demande si les points sont cumulables en cas d'engagements multiples.

M. EPRON répond par la négative. Il s'agit de 3 points maximum au niveau de la licence.

M. le Président propose de passer au vote.

*Le Conseil des études et de la vie étudiante approuve à l'unanimité les critères de reconnaissance de l'engagement étudiant à l'Université Paris-Panthéon-Assas relatif à la validation des compétences acquises dans le cadre du diplôme.*

#### **7. Avis sur les capacités d'accueil et les paramètres des formations – Parcoursup et Mon Master pour la rentrée 2025**

Mme MONSERIE-BON présente ce point. L'offre de formation à Melun va entraîner des changements substantiels dans les capacités d'accueil. La filière AES n'ouvrira pas à la rentrée 2025 à Melun. Les capacités seront renforcées en économie gestion avec la création d'un nouveau parcours contrôle et audit. 30 places ont été ajoutées en droit avec la création de 3 diplômes d'université. Les capacités d'accueil en économie gestion à Paris ont été accrues de 60 places avec aussi la création de 2 nouvelles licences pour 70 places.

M. le Président souligne que cela monte à 140 le nombre de places en économie gestion, ce qui est assez inédit dans l'établissement.

Mme MONSERIE-BON prend la parole en ce qui concerne Mon Master pour lequel elle ne note pas d'évolution sensible. De nouveaux masters ouvriront à la rentrée 2025 tels que le Master droit de la santé et environnement et le Master droit et multilinguisme.

M. le Président souligne que l'établissement passe à 2091 places en 2025, soit 174 places supplémentaires en Master.

Mme QUENNEVILLE demande à quoi correspond le critère de savoir-être.

M. MILER explique que ces critères sont émis par le ministère avec un taux de 1% minimum de prise en compte. Ce critère est évalué dans les lettres de motivation et les appréciations des conseils de classe.

M. le Président propose de passer au vote.

*Le Conseil des études et de la vie étudiante approuve avec deux voix contre les capacités d'accueil et les paramètres des formations – Parcoursup et Mon Master pour la rentrée 2025.*

## **8. Approbation de l'offre de formation 2025 suite**

Mme MONSERIE-BON présente ce point. Il s'agit ici d'approver essentiellement les doubles licences. Deux nouveaux cursus apparaissent également : science politique droit et science politique économie gestion. Il n'existe pas de changements majeurs dans la construction de ces diplômes. Les parcours ont été allégés afin de les rendre plus accessibles notamment en termes de volumes horaires. Le Master droit a été légèrement reconfiguré après l'évaluation du HCERES pour qu'il accueille des parcours intégrant des étudiants internationaux. Le Master droit et économie et le Master économie du droit ont été revus également pour une meilleure cohérence. Enfin, 3 diplômes d'université ont été créés à Melun pour la rentrée 2025.

Mme WROBEL prend la parole pour représenter le pôle langues. Concernant le double cursus droit études multilingues, sur la page 6 elle demande pourquoi ce nouvel intitulé. Elle souhaite avoir des précisions sur l'aspect multilingues. En page 7, elle demande comme se passe le fonctionnement par module. En page 9, elle demande en quoi consiste le projet d'équipe. Elle demande aussi si le droit civil est enseigné en une ou plusieurs langues. Elle souhaite savoir pourquoi le projet professionnel évoqué page 11 se déroule à l'ISIT et non à Assas.

Mme DE LAFORCADE répond que le nouvel intitulé a pour but de refléter au maximum le contenu de la formation. Tous les étudiants suivent les cours en anglais puis ont le choix entre plusieurs autres langues étrangères : allemand, espagnol, italien, arabe, chinois ou russe. Ce sont des études multilingues autour de la traduction, de la rédaction, de l'expression orale, des concepts juridiques. Concernant les modules, il faut toujours compter dans les deux sens, par exemple français espagnol et espagnol français, ce qui fait 4 modules. Le projet d'équipe est un projet virtuel, car il s'agit de travailler avec des étudiants qui suivent aussi des parcours en Italie. Le droit civil est bien enseigné dans une deuxième langue étrangère en fonction du parcours du candidat. Enfin, le projet professionnel page 11 se déroule à l'ISIT grâce à ses nombreux partenariats avec des institutions telles que le quai d'Orsay.

Mme WROBEL pose une question sur le Master décrit page 133. Elle demande pourquoi pour les études interculturelles, les enseignements sont évalués sur un contrôle continu noté sur 20 et si cela s'applique aussi aux cours magistraux de cette UE.

Mme DE LAFORCADE répond que les élèves sont évalués tout au long de l'année à l'ISIT afin de les évaluer progressivement et de permettre aux enseignants d'adapter leur manière d'évaluer les étudiants.

Mme QUENNEVILLE pose une question sur les masters Information et communication. Elle demande, dans le cas où un étudiant de M2 en apprentissage ne trouve pas d'alternance, si l'étudiant peut basculer en formation initiale.

M. MILER explique que c'est possible. Le délai pour trouver un contrat d'apprentissage est de 3 mois après le début des cours. Si l'étudiant ne trouve pas de contrat, l'apprentissage est remplacé par un stage.

Mme QUENNEVILLE demande quels sont les critères de sélection pour l'unité d'enseignement professionnel.

Mme MONSERIE-BON répond que l'UEP est une expérience professionnelle. Une commission sélectionne les dossiers. Les étudiants doivent ensuite concrétiser cette décision en trouvant un stage en entreprise. Ce sont les responsables de parcours qui valident le stage pour qu'il corresponde véritablement aux attendus du parcours.

Mme QUENNEVILLE demande pourquoi le stage doit être accompli en Île-de-France.

M. MILER explique que cette limitation géographique est liée au fait que le responsable du diplôme est en relation avec le maître de stage et que tous les deux siègent dans des jurys d'examen. Cela évite les problèmes de transport.

Mme WROBEL pose une question sur le double diplôme avec King's College et sa politique pour les dispenses d'assiduité.

Mme MONSERIE-BON répond que la règle est spécifique à ce diplôme. Sa responsable a considéré qu'il ne fallait pas un formalisme trop important en la matière. Il n'existe pas de politique globale de dispense.

M. le Président propose de passer au vote.

*Le Conseil des études et de la vie étudiante approuve avec 2 voix contre l'offre de formation 2025 suite.*

#### **9. Approbation de modifications d'enseignements et de contrôle des connaissances**

Mme MONSERIE-BON explique qu'il s'agit de modifications mineures pour ces 3 DU.

M. le Président propose de passer au vote.

*Le Conseil des études et de la vie étudiante approuve à l'unanimité les modifications d'enseignements et de contrôle des connaissances.*

#### **10. Pour information : Convention de partenariat entre l'Université Paris-Panthéon-Assas et la Chambre arbitrale internationale de Paris relative au diplôme d'université « La médiation »**

#### **11. Pour information : Convention de partenariat entre l'Université Paris-Panthéon-Assas et le Groupe AEF Info**

M. le Président présente les points 10 et 11 simultanément. Cette première convention permet aux titulaires de ces DU de s'inscrire sur la liste des médiateurs. La seconde concerne les étudiants des parcours sécurité et défense ainsi que droit et stratégie de la sécurité qui peuvent accéder gratuitement à AEF Info pendant un an.

## **12. Désignation d'un étudiant pour siéger au sein de la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers**

M. le Président explique que Mme GAUTRON n'est plus inscrite dans l'établissement et ne peut plus siéger au sein de la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers. Il faut donc désigner une nouvelle étudiante pour la remplacer.

Mme CHASSANG s'est portée candidate.

Mme QUENNEVILLE présente également sa candidature.

M. le Président propose de passer au vote.

*Détail du scrutin :*

- Votants : 9 ;
- Bulletins : 9 ;
- Bulletins blancs ou nuls : 0 ;
- Suffrages exprimés : 9

*Nombre de voix obtenues :*

- Léa CHASSANG : 7 ;
- Laura QUENNEVILLE : 2

*Le Conseil des études et de la vie étudiante désigne Mme Léa CHASSANG pour siéger au sein de la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers.*

*M. le Président remercie Mme MONSERIE-BON pour le travail réalisé en tant que vice-présidente de l'établissement puis lève la séance à 15 h 51.*

Le président



Stéphane BRACONNIER